**Rassemblement d’oiseaux dans les zones à risque particulier**

**Attestation de l’exposant**

Je soussigné

Propriétaire de l’élevage situé

Tél. Courriel

Atteste que tous les pigeons de mon élevage sont élevés en volière et ne sont jamais en contact avec l’avifaune sauvage.

Conformément à l’article 7 paragraphes 1b et 2 de l’arrêté du 16 mars 2016 relatif aux niveaux du risque épizootique en raison de l’infection de l’avifaune par un virus de l’influenza aviaire hautement pathogène et aux dispositifs associés de surveillance et de prévention chez les volailles et autres oiseaux captifs,

Et attendu que les pigeons (ordre des columbiformes) sont répertoriés dans l’annexe 2 réputés élevés systématiquement en volière et pouvant à ce titre bénéficier de dérogation à l’interdiction des rassemblements,

Je sollicite l’autorisation de participer à l’exposition qui a lieu du .......................... au ………….……….

sur la commune de département

Les oiseaux sont transportés sans aucun contact avec l’avifaune sauvage et participent à une exposition qui se tient sur un site ne permettant pas de contact avec l’avifaune sauvage.

Signature de l’exposant